



REGLEMENT FUTSAL

JOURNEE DEPARTEMENTALE U11

DI MANCHE 19 JANVIER 2020

- 1) Durée des rencontres : 10 min.
- 2) Chaque équipe est composée de 5 joueurs (4 joueurs + 1 gardien) et de 5 remplaçants.
- 3) Chaque équipe pourra effectuer le nombre de changements qu'elle voudra sur un arrêt de jeu.
- 4) Les touches s'effectuent exclusivement au pied.
- 5) Un but ne peut être marqué directement sur un coup d'envoi, une rentrée de touche et une relance directe du gardien à la main.
- 6) Le gardien de but :
 - Sortie de but : relance du gardien exclusivement à la main !
 - Sur une passe en retrait de son coéquipier, le gardien de but n'a pas le droit de se saisir du ballon à la main. Sinon, coup franc, ballon ramené sur la ligne de la surface de réparation, mur à 5 m.
 - suite à un arrêt : relance à la main, ou possibilité de poser ballon au sol, dans ce cas il ne pourra pas reprendre le ballon à la main.
 - relance demi-volée et volée interdites !
- 7) Il n'y a pas de hors-jeu.
- 8) Un but n'est valable que si le tir est déclenché dans le camp adverse.
- 9) Lorsque le ballon touche accidentellement le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche en faveur de l'équipe adverse.
- 10) TACLES ET CHARGES sont strictement interdits.
- 11) Coup franc direct : pour toutes fautes sifflées dans le camp adverse, ballon arrêté, adversaires à 5 m.

Coup franc indirect : pour toute faute sifflet dans son propre camp, ballon arrêté, adversaires à 5 m.

12) Les points par match se déterminent de la manière suivante :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par forfait (équipe en retard pour le match) : -1 pt

13) Classements :

A l'issue des rencontres, en cas d'égalité entre plusieurs équipes il sera fait application :

a) En premier lieu du nombre total de jongles effectués par équipe entre les équipes ex-aequo ;

b) En cas d'égalité en jonglerie, du nombre de points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex-aequo (goal-average particulier) ;

c) En cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matches joués sur l'ensemble de la poule (goal-average général) ;

d) En cas d'égalité, du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matches ;

e) En cas d'égalité, tirage au sort.

14) Règlement de la jonglerie :

Il y aura autant de performances comptabilisées que de joueurs(e)s présent(e)s par équipe : 10 joueurs(e)s présent(e)s, 10 performances comptabilisées, 9 joueurs(e)s présent(e)s, 9 performances comptabilisées,....

Ballon levé à la main.

30 contacts pieds maxi (1 seule surface de rattrapage).

2 essais si le maximum n'est pas atteint au premier essai.

Pose du pied au sol obligatoire entre chaque contact.

15) Tous les cas non prévu seront tranchés par le Comité d'Organisation qui se réserve le droit de modifier par le présent règlement en cas de besoin.

